

713ème séance plénière

PC Journal No 713, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 850
BARÈMES DES CONTRIBUTIONS POUR 2008 et 2009**

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 704 du 24 novembre 2005 sur les barèmes des contributions pour 2005–2007,

1. Approuve, à titre de mesure provisoire, le barème standard des contributions et celui des opérations de terrain ci-joints, tels qu'ils figurent en annexe, du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009 ;
2. Décide que les barèmes des contributions pour 2010–2012 devraient être établis conformément aux critères suivants :
 - Application progressive du principe de la capacité de paiement, sur la base des critères de l'Organisation des Nations Unies en matière de contributions ;
 - Nature politique de l'Organisation ;
 - Niveau revu de la limite supérieure pour toute contribution d'un État participant au barème des opérations de terrain ;
 - Limite inférieure pour toute contribution d'un État participant ;
 - Révision des barèmes tous les trois ans, sur la base des critères susmentionnés et des chiffres ajustés du PNB courant publiés par l'Organisation des Nations Unies.
3. Charge le Comité consultatif de gestion et finances de débattre des barèmes des contributions pour 2010–2012 sur la base des critères susmentionnés et prie son Président de formuler des recommandations au Conseil permanent à ce sujet d'ici la fin septembre 2009

BARÈMES DES CONTRIBUTIONS POUR 2008 et 2009

État participant	Barème standard % pour 2008 et 2009	Barème des opérations de terrain % pour 2008 et 2009
Albanie	0,125	0,020
Allemagne	9,350	12,060
États-Unis d'Amérique	11,500	14,000
Andorre	0,125	0,020
Arménie	0,050	0,020
Autriche	2,510	2,160
Azerbaïdjan	0,050	0,020
Biélorussie	0,280	0,040
Belgique	3,240	3,420
Bosnie-Herzégovine	0,125	0,020
Bulgarie	0,550	0,050
Canada	5,530	5,340
Chypre	0,190	0,110
Croatie	0,190	0,110
Danemark	2,100	2,050
Espagne	4,580	5,000
Estonie	0,190	0,020
Finlande	1,850	1,980
France	9,350	11,090
Géorgie	0,050	0,020
Royaume-Uni	9,350	11,090
Grèce	0,980	0,730
Hongrie	0,600	0,380
Irlande	0,750	0,790
Islande	0,190	0,090
Italie	9,350	11,090
Kazakhstan	0,360	0,060
Kirghizistan	0,050	0,020
Lettonie	0,190	0,025
ex-République yougoslave de Macédoine	0,125	0,020
Liechtenstein	0,125	0,020
Lituanie	0,190	0,025
Luxembourg	0,470	0,250

État participant	Barème standard % pour 2008 et 2009	Barème des opérations de terrain % pour 2008 et 2009
Malte	0,125	0,025
Moldavie	0,050	0,020
Monaco	0,125	0,020
Monténégro	0,050	0,020
Norvège	2,050	2,070
Ouzbékistan	0,350	0,050
Pays-Bas	4,360	3,570
Pologne	1,350	1,050
Portugal	0,980	0,560
Roumanie	0,600	0,120
Fédération de Russie	6,000	2,500
Saint-Marin	0,125	0,020
Saint-Siège	0,125	0,020
Serbie	0,140	0,020
Slovaquie	0,280	0,150
Slovénie	0,220	0,175
Suède	3,240	3,410
Suisse	2,810	2,720
Tadjikistan	0,050	0,020
République tchèque	0,570	0,420
Turkménistan	0,050	0,020
Turquie	1,010	0,750
Ukraine	0,680	0,140
Total	100,005	100,010